

Strasbourg, le 2 décembre 2011

T-PD (2011) RAP 27 Abr

**COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'ÉGARD DU
TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL [STE n° 108]
(T-PD)**

27^e réunion plénière

Strasbourg, 29 novembre – 2 décembre 2011

RAPPORT ABRÉGÉ

DG I – Droits de l'Homme et Etat de droit

Le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD), créé au titre de l'article 18 de la *Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel* [STE N° 108], a tenu sa 27^e réunion à Strasbourg du 29 novembre au 2 décembre 2011 sous la présidence de M. Jean-Philippe Walter (Suisse). L'ordre du jour, tel qu'adopté par le T-PD et la liste des participants font l'objet des annexes I et II.

Le T-PD:

1. fait une première lecture des **propositions de modification de la Convention 108** élaborées sur la base des résultats d'une consultation publique et des travaux menés au sein du Bureau et charge celui-ci de revoir ces propositions à la lumière des échanges et commentaires formulés, en vue de procéder à une consultation écrite des délégations en début d'année 2012 ;
2. prend note de l'Etude sur la **Recommandation (89)2** sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'**emploi** préparée par M. Giovanni Buttarelli et demande à son Bureau de finaliser le projet de Recommandation correspondant en 2012;
3. prend note du rapport préliminaire de M. Joseph Cannataci et de Mme Mireille Caruana relatif à la **Recommandation (87)15** visant à réglementer l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la **police** et invite les délégations qui ne l'auraient pas encore fait à répondre au questionnaire d'ici le 28 février 2012, celles ayant déjà communiqué leur réponse pouvant dans l'intervalle compléter ou modifier les éléments précédemment transmis ;
4. prend note de l'intervention de M. Joël Sollier d'**Interpol** et du nouveau code en matière de traitement des données face aux défis de la coopération policière internationale.

5. prend note des informations relatives à la **Journée de la protection des données** 2011 ainsi que des initiatives relatives à l'édition 2012, et des activités et des développements majeurs intervenus dans le domaine de la protection des données depuis sa dernière réunion Plénière ;
6. prend note des informations présentées par Mme Jacqueline Peschard au sujet de la 33^{ème} **Conférence Internationale des Commissaires à la protection des données** et à la vie privée (Mexico, 2-3 novembre 2011) et la remercie de la place laissée à la promotion de la Convention 108 durant cette 'semaine de la vie privée', notamment à l'occasion de l'Assemblée générale du Réseau Ibéro-Américain de Protection des Données (RIPD) ;
7. traite de son **programme de travail** pour les années à venir ;
8. tient un échange de vues avec le Comité Directeur sur les Médias et les nouveaux services de communication (**CDMC**) et prend note de la finalisation par ce Comité Directeur des projets de Recommandation relatifs aux réseaux sociaux d'une part, et aux moteurs de recherche d'autre part ;
9. adopte son **avis** sur la [Recommandation 1984\(2011\)](#) de l'Assemblée Parlementaire sur « la protection de la vie privée et des données à caractère personnel sur l'Internet et les médias en ligne » ;
10. décide des critères à appliquer dans l'examen de l'admission éventuelle de nouveaux **observateurs** et statue positivement sur la demande de l'Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme (AEDH) d'obtenir la qualité d'observateur.
11. convient des modifications à apporter à son règlement intérieur ;
12. élit Mme Nevena Ružić (Serbie) en qualité de membre successeur du Bureau pour un mandat allant jusqu'à la prochaine réunion Plénière ;
13. élit Mme Eva Souhrada-Kirchmayer en qualité de Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe, et félicite son prédécesseur, M. Karel Neuwirt, pour son engagement et la qualité de son travail ;
14. prend note des dates de la 28ème réunion plénière (19-22 juin 2012), ainsi que celles du Bureau (6-8 février 2012 à Strasbourg et 16-18 avril 2012 à Paris).